

**Bureau communautaire du 9 juin 2026
17 heures – siège communautaire à Clisson**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-sept heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle Sèvre au siège de la communauté d'agglomération à Clisson, sous la présidence de M. Jérôme LETOURNEAU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHATEAU-THEBAUD	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
CLISSON	Mme Laurence LUNEAU
GETIGNE	M. François GUILLOT
GORGES	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	
LA PLANCHE	Mme Valérie GIRAUDET
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Jacques DRONNEAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Nicolas DEROCHE
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	M. Bernard MAILLARD
VIEILLEVIGNE	Mme Sophie PACE

Absents excusés :

LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE
---------------------------	------------------

Nombre de membres :

↵	En exercice : 16
↵	Présents : 15
↵	Représentés : 0
↵	Votants : 15

Le Bureau Communautaire désigne Mme Véronique NEAU-REDOIS pour être secrétaire de cette séance.

Les procès-verbaux des Bureaux communautaires du 3 mars 2026 et 10 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Transport - mobilités

- 1- Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de formation à l'usage du vélo auprès d'élèves d'établissements scolaires situés sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo – période 2025 à 2029

DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

TRANSPORTS ET MOBILITE

OBJET – Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de formation à l'usage du vélo auprès d'élèves d'établissements scolaires situés sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo – période 2025 à 2029

Rapporteur : Mme Laurence LUNEAU, Vice-présidente en charge des Mobilités

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo a conclu un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation des prestations de formation à l'usage du vélo auprès d'élèves d'établissements scolaires situés sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Par décision du Bureau Communautaire n° B_25.02.2025-01 en date du 25 février 2025, un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de ces prestations de formation a été attribué au groupement d'entreprises composé des sociétés : La Solid' 1 rue des Filatures 44190 Clisson (mandataire) – Team Elles 4 allée des Granny 44120 Vertou et Solution Vélo 44 9 rue du Pré Haoui 44330 Le Pallet (co-traitants) pour un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 50 000 € HT., étant entendu que l'accord-cadre s'exécute par bon de commande sur la base des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires. L'accord-cadre est établi pour une durée initiale de 1 an à compter du 1er septembre 2025, et est reconductible tacitement 3 fois 1 an.

En cours d'exécution, afin d'assurer la continuité de l'accord-cadre, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre de manière anticipée la première reconduction tacite, initialement prévue à compter du 1^{er} septembre 2026. Cette modification est rendue nécessaire en raison de la proche atteinte du montant maximum annuel prévu pour la période contractuelle en cours, qui empêche l'émission de nouveaux bons de commande au-delà du plafond autorisé. Ainsi, la première période de reconduction tacite de l'accord-cadre est exceptionnellement mise en œuvre de manière anticipée à compter du 12/06/2026, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'au 11/06/2027.

En outre, il s'avère nécessaire d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre pour la prise en compte des besoins croissants des établissements scolaires en matière de formation à l'usage du vélo en lien avec le développement de la politique cyclable sur le territoire.

La prise en compte de ces modifications nécessite la signature d'un avenant n°1.

Mme Laurence LUNEAU indique qu'en cours d'exécution, afin d'assurer la continuité de l'accord-cadre, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre de manière anticipée la première reconduction tacite, initialement prévue à compter du 1^{er} septembre 2026. Cette modification est rendue nécessaire en raison de la proche atteinte du montant maximum annuel prévu pour la période contractuelle en cours, qui empêche l'émission de nouveaux bons de commande au-delà du plafond autorisé. Concernant la SOLID, Mme Laurence LUNEAU évoque l'écart de tarif constaté au niveau de la commune de Clisson, avec une facturation à 75€/heure pour l'école privée et 95€/heure pour la collectivité (au titre de l'école publique).

M. Jean-Guy CORNU souhaite connaître les communes qui bénéficient du dispositif, et le détail des prestations pour chaque commune.

Mme Laurence LUNEAU lui indique que ces informations seront transmises avec le compte-rendu du bureau décisionnel.
Les informations sont les suivantes :

→ Pour l'année 2025-2026, sur la base des demandes formulées par les écoles :

- Formations Savoir Rouler à Vélo (3 blocs complets) proposées uniquement aux CM2 :
 - Aigrefeuille-sur-Maine : 2 écoles
 - Boussay : 1 école
 - Château-Thébaud : 1 école
 - Clisson : 1 école
 - Gétigné : 1 école
 - Gorges : 1 école
 - Haute-Goulaine : 1 école
 - La Haye-Fouassière : 1 école
 - La Planche : 1 école
 - Maisdon-sur-Sèvre : 1 école
 - Monnières : 1 école
 - Remouillé : 1 école
 - Saint-Hilaire-de-Clisson : 1 école
 - Saint-Lumine-de-Clisson : 1 école
- Formation Maniabilité à Vélo proposée uniquement aux CP/CE1 :
 - Boussay : 1 école
 - Château-Thébaud : 1 école
 - Gétigné : 1 école
 - Haute-Goulaine : 1 école
 - La Haye-Fouassière : 1 école
 - La Planche : 1 école
 - Remouillé : 1 école
 - Saint-Hilaire-de-Clisson : 1 école
 - Saint-Lumine-de-Clisson : 1 école
- Formation Mécanique Vélo proposée uniquement aux CM2 :
 - Aigrefeuille-sur-Maine : 1 école
 - Boussay : 1 école
 - Gorges : 1 école
 - La Haye-Fouassière : 1 école
 - La Planche : 1 école
 - Maisdon-sur-Sèvre : 1 école
 - Monnières : 1 école
 - Remouillé : 1 école
 - Saint-Hilaire-de-Clisson : 1 école
 - Saint-Lumine-de-Clisson : 1 école

Le coût global 2025-2026 s'élève à 61 K€ HT (comme ce sont des associations, pas de TVA)
Le planning de l'année scolaire 2026-2027 est en cours de finalisation.

M. Denis THIBAUD ajoute que le SRAV (Savoir Rouler à Vélo) est un dispositif qui, comme l'aisance aquatique, relève des programmes pédagogiques de l'éducation nationale et donc de l'Etat mais que ce sont des dépenses qui sont supportées par les collectivités.

Mme Laurence LUNEAU évoque l'intérêt de former les enfants à la conduite sécurisée de vélos, et le lien de ce dossier avec ceux des points d'arrêts des transports scolaires et de la réalisation de pistes cyclables.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.6 et R2194-5,

VU la décision du Bureau Communautaire n° B_25.02.2025-01 en date du 25 février 2025 décidant de conclure un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de formation à l'usage du vélo auprès d'élèves d'établissements scolaires situés sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération n° 05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 05 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1, ci-annexé,

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper la reconduction de la période 1 et d'augmenter le montant maximum annuel de l'accord-cadre pour assurer la continuité des prestations,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la passation de l'avenant n°1 avec le groupement précité, pour un montant en plus-value de 20 000 € H.T. faisant ainsi passer le montant maximum annuel de l'accord-cadre à 55 000 € H.T. étant entendu que les prestations sont rémunérées par application des prix inscrits au bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

AUTORISE la reconduction anticipée de la période 1 à compter du 12 juin 2026.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec l'avenant.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

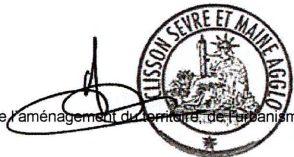
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h17

À Clisson

Le 25/06/2026

Véronique NEAU-REDOIS

Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat



À Clisson

Le 26/06/2026

Jérôme LETOURNEAU

Président



Publication sur le site internet le :

26/06/2026